

A REMPLIR PAR L'ADULTE RESPONSABLE A remplir par l'adulte responsable

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame _____

Autorise mon enfant mineur à participer au stage de football organisé UrbanSoccer Cap Malo. Autorise mon enfant à participer à toutes les activités annexes et aux déplacements sur les sites du Stade Rennais F.C. Autorise l'organisateur à utiliser des images (photos ou vidéos) présent à l'occasion des stages à des fins pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre de la promotion des STAGES ROUGE & NOIR.

Je m'engage à fournir un certificat médical d'aptitudes à la pratique sportive ou une photocopie de la licence sportive.

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales du stage (annulation, interruption, assurance...)

Fait à _____ le, ____/____/2016

Signature obligatoire précédée de la mention "lu et approuvé"

renseignements complémentaires

Le stagiaire suit-il un traitement médical ?

Si oui, lequel ? _____

Si le stagiaire suit un traitement pendant le stage, n'oubliez pas de fournir l'ordonnance.
Restriction(s) alimentaire(s) :

Aucune Sans Porc Végétarien Sans sucre Sans sel

Autres : _____

CONDITIONS GENERALES

● Joindre la licence ou le certificat médical

● 1 chèque d'arrhes de 100 €, à l'ordre du Soccer Cap Malo. Le solde sera réglé le jour du début du stage. Le tarif formule 1/2 pension inclus la totalité des activités, l'encadrement, les déjeuners et les transports en car au centre d'entraînement du Stade Rennais F.C. (hors navette quotidienne). Un maillot PUMA aux couleurs du Stade Rennais F.C. sera offert à chaque stagiaire.

Annulation du stage

Du fait du stagiaire :

L'annulation du stage doit se faire par écrit au moins 15 jours avant le début du stage et donnera lieu au remboursement de l'intégralité du stage. Si le stage est annulé moins de 15 jours avant, 50% seront remboursés. Pendant le stage et en cas d'annulation pour raison médicale, le remboursement se fera au prorata des jours restants.

Du fait de l'organisateur :

Si le nombre minimum de 20 stagiaires n'était pas atteint, l'organisateur proposera au stagiaire un autre stage au cours de l'année 2016, que le stagiaire sera libre ou non d'accepter. En cas de refus l'organisateur remboursera intégralement les sommes versées.

Assurance

La SARL SOCCER CAP MALO est couverte par le biais d'une assurance «Responsabilité Civile» qui ne supporte que les fautes ou négligences de l'organisation de l'événement. Tout autre accident ou incident doit être couvert par l'assurance personnelle du participant.

Inscription / Renseignements

URBAN SOCCER CAP MALO - LES STAGES ROUGE & NOIR

ZAC de CAP MALO - 35520 MELESSE

02 99 133 133 - www.soccer.fr - commercial-capmalo@urbansoccer.fr